Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 089-218903466-20261012-2026_065-DE

DÉLIBÉRATION N°2026-065

OBJET : Acquisition d'une parcelle de terrain nu Avenue Georges Pompidou

En exercice : 23
Membres Présents : 19
Pouvoirs : 2
Absents :4

Le douze octobre deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

Les membres présents en séance :
Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Adel BOUAKLINE, Marjorie VILLENEUVE, Guy PERETZ, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Jean-Claude LABOZ, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Arielle CHEMINANT, Marie-Pierre VAUX, Isabelle RAPIN, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Chrystelle EDOUARD, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Aurélien HELLÉ, Pascal PIRIOU

Les membres ayant donné un pouvoir :
Olivier LANSIAUX pouvoir à Christian BRUNEAUD, Bertrand POUSSIERRE pouvoir à Richard FAURE

Les membres absents et/ou excusés :
Philippe THOMAS, Olivier LANSIAUX, Patrick TUIS, Bertrand POUSSIERRE.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle EDOUARD

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens communaux et les opérations immobilières de la commune ;

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, permettant l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers à l'amiable ;

Considérant la mise en vente d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 372 mètres carrés, située avenue Georges Pompidou, identifiée au cadastre au numéro AM-424, plan annexé à la présente ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir ce bien compte tenu de sa proximité directe avec le Centre Culturel Georges Pompidou et de l'opportunité d'acquérir du foncier pour l'aménagement futur d'un parking plus adapté aux besoins ;

Considérant le prix de vente fixé à 12 000 euros hors frais de notaires ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'acquisition de la parcelle de terrain nu située avenue Georges Pompidou, identifiée au cadastre au numéro AM-424, d'une superficie de 372 mètres carrés ;

FIXE le prix d'acquisition à 12 000 euros hors frais de notaires ;

PRÉCISE que les frais de notaires associés sont à la charge de la collectivité acquéreuse ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et tout autre acte administratif nécessaire à la réalisation de ce projet ;

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants à l'opération 338 « Opérations immobilières » ;

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Signé électroniquement par : Christian BRUNEAUD
Date de signature : 22/10/2026
Qualité : Maire

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 089-218903466-20261012-2026_065-DE

Annexe – Plan parcelle cadastrée AM-424

